

Les honoraires Millesime Immo (en vigueur au 01.01.2022):

Transaction:

Les honoraires TTC « charge acquéreur » s'ajoutent au prix de vente net vendeur du bien concerné:

Appartement - Maison - Murs commerciaux:

- 0 - 34.999€ : **3.500€**
- 35.000€ - 59.999€ : **10%**
- 60.000€ - 79.999€ : **9%**
- 80.000€ - 99.999€ : **8%**
- 100.000€ - 149.999€ : **7%**
- 150.000€ - 249.999€ : **6%**
- 250.000€ et plus : **5%**

Terrain: 10% - minimum de 3.500€

Garage: 15% - minimum de 1.200€

Fonds de commerce: 8%

Location à usage d'habitation, meublé/non meublé:

Les honoraires TTC comprennent l'entremise et la recherche du locataire, les visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail.

- Propriétaire: **7,5%** du loyer annuel hors charges
- Locataire: **7,5%** du loyer annuel hors charges

Etat des lieux d'entrée/sortie:

- Propriétaire: **150€** pour une maison / **100€** pour un appartement (*plafonnés à 3€/m2 habitable*)
- Locataire: **150€** pour une maison / **100€** pour un appartement (*plafonnés à 3€/m2 habitable*)

****Les honoraires de location à usage d'habitation sont plafonnés par la Loi Alur, à 8€/m2 habitable en zone non tendue, 10€/m2 habitable en zone tendue, et 12€/m2 habitable en zone très tendue.**

Location à usage professionnel ou commercial:

15% du loyer annuel TTC à la charge du locataire - minimum de 1800€

Avis de valeur:

150€ TTC / Gratuit en cas de mise à la vente du bien concerné

Gestion locative:

-Formule au choix (en % des encaissements)

-GLI: Garantie Loyer Impayé: 2,8% TTC des encaissements / 3% TTC avec option détérioration immobilière

Formule « CONFORT » = 6% HT

- Constitution du dossier de gestion
- Prestation complète location
- Etat des lieux d'entrée / sortie et décompte final
- Quittancement / Encaissement
- Gestion des relances
- Revision annuelle des loyers
- Gestion annuelle des charges locatives et taxes
- Suivi des assurances, entretiens chaudières et ramonage
- Gestion des réparations urgentes (-200€TTC)
- Gestion des diagnostics immobiliers obligatoires (*facturation à la charge du propriétaire*)
- Compte rendu de gestion semestriel
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

Formule « ZENITUDE » = 8% HT

- Formule CONFORT
- Avenant au bail gratuit
- Règlement en direct au syndic des charges de copropriété
- Pré état des lieux de sortie
- Compte rendu de gestion trimestriel

Formule « IMMEUBLE » = 4% HT

- Répartition des charges communes entre les locataires
- Décompte et régularisation annuelle des charges communes
- Gestion des contrats communs
- Suivi des assurances
- Gestion des réparations urgentes (-200€TTC)
- Compte rendu de gestion semestriel

Les prestations complémentaires:

- Gestion et suivi des travaux: 4% HT du montant des travaux si supérieurs à 1000€ TTC
- Avenant au bail: 130€ TTC à la charge du propriétaire et du locataire
- Vacation forfaitaire par représentation en Assemblée Générale: 150€ TTC
- Règlement en direct au syndic des charges de copropriété: 5€ TTC/Opération
- Constitution d'un dossier contentieux hors GLI: 150€ TTC
- Suivi des sinistres impayés hors GLI: 150€ TTC